



CONDUITE ET SÉCURITÉ DES AUTOCLAVES : QUELS SONT NOS ACQUIS ?



PO70

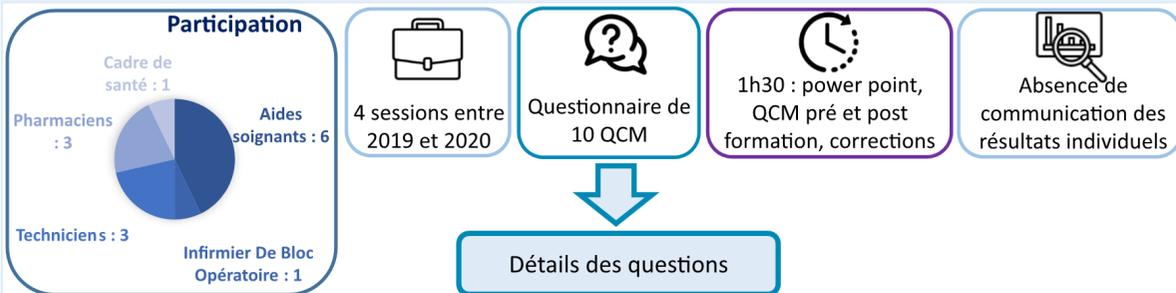
Marie-Lyne Pradal¹, Magali Dey², Corinne Treillard³

¹Interne Pharmacie Hospitalière, ²Préparatrice En Pharmacie, ³Pharmacien Responsable De La Stérilisation, Pharmacie à Usage Intérieur, 3 Place Maschat, 19 000 Tulle

Objectif

L'utilisation des stérilisateur à vapeur d'eau impose de maîtriser les risques et les informations nécessaires à l'obtention d'un résultat de qualité. Le personnel utilisant ces équipements au quotidien (aide soignants, IBODE) ou occasionnellement (pharmaciens, cadre) ainsi que le personnel technique bénéficient d'une formation initiale. La formation continue a été mise en place afin de vérifier les acquis et de les consolider si nécessaire.

Méthode



Connaissance des principaux composants des équipements sous pression (6 questions)

Identification des risques liés à la pression et à la température de la vapeur d'eau (2 questions)

Consignes de sécurités (générales et locales, photos, localisations, procédures de contrôle) (2 questions)

Déroulement de la formation

Si note ≥ 8 : formation acceptée

Si note $< 8/10$: nécessité de refaire la formation

Correction en équipe des QCM

QCM pré-formation

Formation théorique
Power point
Durée : 30 minutes

QCM post-formation (identique au QCM pré-formation)

Résultats



ECHEC DE LA FORMATION

3 notes < 10

Aides soignants, technicien

2^{ème} formation nécessaire

AU FINAL

100% réussite

Certificat de renouvellement de la « Conduite et sécurité des autoclaves ».

Discussion

Acquis :

- Consignes de sécurité,
- Procédures de contrôle,
- Identification des risques liés à la température/pression.

Erreurs :

- Maîtrise des données scientifiques,
- Connaissance des pressions (absolue, relative), des différents états de la vapeur.

Ancienneté du personnel :

- Meilleurs résultats.

Conclusion

Point positif...

Avenir...

- Bon accueil de la part des agents,
- Etat des lieux des connaissances des utilisateurs,
- Conforte les acquis.

- Reconduit *a minima* tous les 5 ans ou
- Sur demande des personnel de la stérilisation ou
- Suite à l'enregistrement d'une non-conformité,
- Autres formations similaires envisagées.